

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le **vendredi 25 mai 2007 à 20 h 30, Salle du Conseil** sous la présidence de **Mme Henriette MARTINEZ, Députée-Maire.**

PRESENTS : Tous les membres à l'exception de MM JOANNET, GARCIN, EYSSERIC, RAFFIN, Mmes MAFFREN et ILLY, M. TOSCANO excusés

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Pierre SEINTURIER

oooooooooooooooooooooooooooooooo

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les délibérations suivantes :

REPARTITION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Associations sportives

Laragne Sport Football	15 000 €
Tennis Club	3 000 €
<i>Tennis Club : exceptionnelle</i>	400 €
M. S. L. L.	7 000 €
<i>M. S. L. L. : exceptionnelle</i>	3 000 €
Petite Boule Laragnaise	800 €
Laragne Sports Basket	4 200 €
<i>Laragne Sports Basket : exceptionnelle</i>	1 000 €
Anciens du Laragne Sport	160 €
<i>Anciens du Laragne Sport : exceptionnelle</i>	540 €
Auto Sport	160 €
Cyclo Club	500 €

Moto Club	160 €
Société de Chasse	450 €
Diagonale du Fou	400 €
La Gaule Laragnaise	400 €
Sport et Urbanisme	200 €
Taï Jitsu	160 €

Associations culturelles

MJC	22 500 €
Musique	8 100 €
Dançaires du Buëch	400 €
Amis de l'Orgue	300 €
Comité des Fêtes	13 000 €
Scrabble	500 €
A.P.C.L Philatélie	400 €
Echo des Vallées	600 €
Les Restoublons	400 €
Club de Bridge	200 €
<i>Club de Bridge : exceptionnelle</i>	<i>300 €</i>
Danse Passion	160 €
Arnica Montana	160 €

Associations Sociales - Scolaires

Maison Familiale Rurale	150 €
ALPE	510 €
FCPE	510 €
Amicale du personnel communal	460 €

<i>Amicale du personnel communal : exceptionnelle</i>	240 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	2 100 €
Croix Rouge	700 €
Secours Catholique	300 €
Sorties scolaires Primaire	3 000 €
Association Sportive Primaire	800 €
Union Sportive du Collège	1 200 €
AMAC	110 €
Prisonniers de Guerre	110 €
Amicale du Maquis Morvan	110 €
ELA	150 €
Euro Joyeux Pinsons	1 500 €
<u>Autres associations</u>	
U. C. A. L.	3 800 €
Sur les Chemins de Montéglin	300 €
Les Dunes Blanches	150 €
<u>Grandes Manifestations</u>	
Club Bouliste pour Critérium	10 000 €
Auto Sport : Rallye du Laragnais	6 500 €
Société Avicole	600 €
Art et Matière	2 000 €
TOTAL	119 850 €

OPERATION FACADES

Elle est reconduite pour 2007.

Au périmètre existant est ajoutée l'avenue Arthur Audibert.

AVENANT DE MAITRISE D'ŒUVRE DU BOULODROME COUVERT

Par 20 voix pour et 2 contre le Conseil accepte le changement d'un cocontractant de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour la chantier du boulodrome couvert ; le Bureau d'études ESTER est remplacé par le Bureau d'études MILLET.

CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL POUR LES TRAVAUX DE LA TRAVERSEE DE MONTEGLIN

Les travaux d'aménagement de la traversée de Montéglin comprennent des travaux réalisés par la commune pour le compte du Département sur la route départementale 22. Il convient donc de constituer entre la commune et le Conseil Général une convention de groupement de commandes pour la durée du chantier.

La participation du Département est estimée à 140 000 euros HT.

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise le maire à signer cette convention.

ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DU PARC D'ACTIVITES DU PLAN ET D'EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITES DES GRANDS CHAMPS

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable sur ce dossier. dont l'enquête publique s'est tenue du 23 avril au 15 mai 2007 inclus.

REMBOURSEMENT D'ASSURANCE

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le remboursement par l'assureur de la commune d'une somme relative à un sinistre.

VIREMENT DE CREDITS

A l'unanimité le Conseil procède à un virement de crédits sur le budget de l'eau.

OUVERTURE D'UN CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Le Conseil Municipal décide l'ouverture, du **9 juillet** au **24 août 2007**, d'un centre de loisirs sans hébergement pour les **enfants de 4 à 11 ans** ; les **enfants** de **11 à 12 ans** seront accueillis en fonction des places disponibles.

La capacité d'accueil est limitée à **24 enfants** de **6 à 11 ans**, et à **8 enfants** de **4 à 6 ans**.

Ce centre de loisirs se tiendra à l'**Ecole Maternelle**. Il fonctionnera chaque semaine du **lundi** au **vendredi** de **7 h 50 à 12 h 05** et de **13 h 30 à 18 h**.

Lors des semaines « Poney » les enfants seront gardés y compris pendant le temps de repas. Le droit d'inscription est majoré de 15 euros pendant ces semaines.

OUVERTURE D'UNE GARDERIE DE MIDI
POUR LE CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

En complément du Centre de Loisirs sans Hébergement, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de l'ouverture d'une garderie pendant le temps de midi, où les enfants pourront prendre leur repas tiré du sac.

Cette garderie fonctionnera de 12 h à 13h 30 dans la salle Chabre du gymnase.

L'inscription est hebdomadaire et le tarif est fixé à 15 euros par semaine

Renseignements et inscriptions en Mairie.

FONCTIONNEMENT DE LA PISCINE

A l'unanimité les conseillers fixent le fonctionnement et les tarifs d'entrée à la piscine municipale.

La piscine sera ouverte du **4 juillet** au **31 août 2007 inclus**, du **lundi** au **samedi** de **10 h 30** à **12 h 30** et de **14 h** à **18 h 30**.

Les tarifs sont de **1 euro le matin (enfants et adultes)**, **1 euro l'après-midi pour les enfants**, **2 euros pour les adultes**.

Possibilité de cartes d'abonnement (12 entrées).

Fait à Laragne, le **28 mai 2007**

Henriette MARTINEZ
Députée-Maire